



Pétition déposée à l'Assemblée nationale

Près de 2 000 citoyen·ne·s réclament l'adoption d'une Charte des droits de l'enfant

Montréal, 30 mai 2025 – La mobilisation citoyenne en faveur de l'adoption d'une Charte des droits de l'enfant se poursuit. Une pétition recueillant près de 2000 signatures a été déposée officiellement à l'Assemblée nationale, cette semaine, afin de demander au gouvernement du Québec d'adopter une Charte des droits des enfants garantissant à tous les enfants du Québec un environnement sécuritaire, bienveillant et respectueux de leurs droits fondamentaux.

Parrainée par le député d'Hochelaga-Maisonneuve, Alexandre Leduc, cette pétition est une initiative de l'organisme Répit Providence, qui œuvre à la protection des enfants et au soutien des familles depuis 25 ans dans l'Est de Montréal. La démarche est notamment appuyée par le juriste Jean Simon Gosselin, qui fut commissaire expert au sein de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (Commission Laurent).

La création d'une Charte des droits de l'enfant était l'une des recommandations phares de la Commission Laurent en 2021. Ses commissaires y voyaient un outil puissant pour renforcer les droits des enfants, de même qu'un symbole fort de l'engagement du Québec envers ses générations futures. Or, quatre ans plus tard, le gouvernement du Québec tarde à donner suite à cette recommandation.

La mobilisation autour de la Charte des droits des enfants s'est intensifiée lors du Grand Forum sur la prévention de la négligence organisé par Répit Providence en septembre 2024, où de nombreux participants, dont Régine Laurent, ont souligné l'urgence de renforcer la protection de l'enfance au Québec. Un comité a été mis sur pied par la suite et une pétition a été lancée le 10 mars dernier.

Citations

« Je milite pour l'adoption d'une Charte des droits de l'enfant parce que chaque enfant, surtout les plus vulnérables, mérite de grandir dans un environnement sûr et bienveillant. Nous espérons que cette mobilisation citoyenne sera entendue par le gouvernement. Quatre ans après le rapport Laurent, il est grand temps de donner suite à cette recommandation, qui

aurait un impact considérable pour nos enfants, sans rien coûter à l'État québécois. »

— Isabelle Perreault, directrice générale de Répit Providence

« Il est impératif d'affirmer que tous les enfants du Québec ont des droits fondamentaux et de consacrer, dans une Charte, les principes directeurs qui en découlent. Les enfants représentent près de 20 % de la population. Oui, ils sont l'avenir du Québec, mais ils vivent ici et maintenant d'abord. »

— Jean Simon Gosselin, ex-commissaire expert de la Commission spéciale sur les droits des enfants et de la protection de la jeunesse

« Répit Providence fait un travail colossal pour soutenir les familles depuis 25 ans, et je crois que la recommandation d'une Charte pour les droits des enfants est un outil essentiel. Non seulement d'un point de vue législatif mais aussi comme outil d'éducation et de reconnaissance. »

— Alexandre Leduc, député d'Hochelaga-Maisonneuve

À propos de Répit Providence

Répit Providence est un organisme communautaire novateur œuvrant dans l'est de Montréal depuis plus de 25 ans. Sa mission est de protéger les enfants et de soutenir les parents en offrant un service de répit accessible nuit et jour, six jours sur sept. Grâce à une équipe qualifiée et engagée, l'organisme accompagne chaque année plus de 150 enfants et près de 100 familles, leur proposant un hébergement temporaire et un soutien essentiel. En offrant près de 1300 répits par an, Répit Providence s'engage à prévenir l'épuisement parental, la négligence, les abus et le placement des enfants, des enjeux toujours d'actualité.

-30-

Pour tout renseignement

Emma Fortin

TACT

Cellulaire : 581 745-2681

efortin@tactconseil.ca

Source : Répit Providence